

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE THIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de séance 27 mai 2026

Date de la convocation :	22 mai 2026
Date de l'affichage :	22 mai 2026
Nombre de conseillers	En exercice : 23
	Présents : 19
	Votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THIANT, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Monsieur Philippe LEBRUN, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Monsieur Alain DUPONT, Madame Annie COLEAU, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Madame Lucie LUCI, Monsieur Philippe WAELENS.

Excusés : Madame Virginie LARIVE donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Madame Emilie LEBRUN donne pouvoir à M Philippe LEBRUN
Monsieur Sébastien FRANCOIS donne pouvoir à Madame Nathalie SOURISSE

Absent : Monsieur Jean-Pierre POTTIEZ

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Adhésion à l'offre des médiateurs numériques de la CAPH

Le numérique transforme profondément nos modes de vie et de communication, rapprochant les individus et renforçant leur capacité d'action. Il réinvente la démocratie et la citoyenneté, et peut favoriser une nouvelle forme de vivre ensemble. Cependant, cette transformation met en lumière la fracture numérique, qui est générationnelle, sociale et territoriale.

La Porte du Hainaut considère le numérique comme essentiel pour l'avenir et souhaite l'intégrer pleinement dans ses politiques publiques pour favoriser des innovations bénéfiques pour le territoire et ses habitants. Il est donc crucial de réduire les inégalités numériques et de garantir un accès équitable aux technologies pour tous.

Pour cela, les communes ont besoin de ressources humaines spécialisées pour se développer autour des enjeux et des usages numériques, ainsi que de la formation et de l'accompagnement sur les outils et enjeux. La maîtrise des outils est la clé pour entamer une transition numérique.

De plus, afin de répondre plus particulièrement aux besoins exprimés, par les communes dans le cadre du schéma de mutualisation, d'avoir un soutien en ingénierie auprès de leurs habitants et agents de collectivités, La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a recruté deux agents (médiateurs numériques) à temps plein, pour assurer les missions suivantes :

- ✓ Sensibiliser, communiquer et faire comprendre les enjeux du numérique pour une meilleure maîtrise des projets à développer,
- ✓ Moderniser les pratiques administratives des communes rurales,
- ✓ Développer le travail collaboratif au travers de techniques d'animation permettant de favoriser l'intelligence collective et la co-construction,
- ✓ Promouvoir un usage responsable, éthique et souverain du numérique,
- ✓ Favoriser le développement global du territoire de La Porte du Hainaut.

Les deux activités principales :

- Accompagner les différents publics vers l'autonomie, dans les usages des technologies et médias numériques,

- Apporter une aide concrète et proactive aux communes rurales, en les accompagnant à la fois dans la réalisation de leurs projets numériques et dans la résolution de leurs problématiques quotidiennes liées à l'informatique et aux technologies numériques.

Enfin, cet appui en ingénierie consiste à mettre en place des actions de médiation numérique à destination des citoyens afin de favoriser leur autonomie avec les pratiques, les technologies, les usages et les services numérique et pour objectif d'acculturer les habitants et les agents communaux et viser leur autonomie.

Cette action concourt à la réalisation de l'engagement n°1 du Projet de Territoire à savoir « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire ».

Les modalités sont détaillées dans une convention de prestation de service avec les communes intéressées dont le projet est joint en annexe.

Ce projet est co-financé dans le cadre des fonds européens 2024-2026 à hauteur de 60%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°1 : « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire »,

Vu la délibération n°D25049B adoptée en Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut le 24 février 2025 portant sur la « Médiation numérique : mutualisation d'ingénierie auprès des communes »,

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les modalités de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques présentées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions de prestation de service avec La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Le Maire,

Jimmy LAURENT